

الشركة التونسية للتأمين وإعادة التأمين

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

19 MAI 2007

ORDRE DU JOUR

- 1/ **L**ecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2006.
- 2/ **L**ecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- 3/ **A**pprobation desdits rapports bilan et comptes de l'exercice 2006.
- 4/ **Q**uitus aux Administrateurs.
- 5/ **A**ffectation du résultat de l'exercice 2006.
- 6/ **N**omination d'un deuxième commissaire au comptes pour un mandat de trois ans (2007,2008 et 2009).

الشركة التونسية للتأمين وإعادة التأمين

PROJETS DE RESOLUTIONS Société Anonyme d'Assurances et de Réassurances ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2007

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2006, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et le Bilan de l'exercice 2006 tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2006.

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2006 comme suit :

Résultat de l'exercice.....	15 822 833 496
Résultats reportés.....	- 15 275 351 915
Reliquat	547 481 581
Réserve légale.....	27 374 079
Résultats reportés au 31/12/2006.....	520 107 502

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire décide de nommer comme deuxième commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances pour un mandat de trois ans (2007-2008-2009), soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Sixième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

MAT 45